

Votants : 75

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 23 juin 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 29 juin 2023

DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE EMPLOI ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - RENOUELEMENT DES CONVENTIONS DE MISE À DISPOSITION ET CONVENTION D'EXPLOITATION DES LOCAUX DU SÉCHOIR SUR LE SITE DE PORT BOINOT POUR LA PROMOTION TOURISTIQUE DU TERRITOIRE

Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGÉ, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAU, Jean-Michel BEAUDIC, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Eric BRINEAU, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Christian GRONDEIN, Anne-Sophie GUICHET, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Yann JEZEQUEL, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Sophia MARC, Bastien MARCHIVE, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Frédéric NOURRIGEON, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Dominique SIX, Johann SPITZ, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Florence VILLES, Valérie VOLLAND.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Annick BAMBERGER à Clément COHEN, Claude BOISSON à Jean-Pierre DIGET, Olivier D'ARAUJO à François BONNET, Emmanuel EXPOSITO à Jérôme BALOGÉ, Noélie FERREIRA à Yvonne VACKER, Gérard LEFEVRE à Jeanine BARBOTIN, Rose-Marie NIETO à Thibault HEBRARD, Corinne RIVET BONNEAU à Sonia LUSSIEZ, Nicolas ROBIN à François GUYON, Florent SIMMONET à Elmano MARTINS, Mélina TACHE à Ségolène BARDET, Philippe TERRASSIN à Dominique SIX, Nicolas VIDEAU à Anne-Lydie LARRIBAU, Lydia ZANATTA à Marie-Paule MILLASSEAU.

Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOUIN par Eric BRINEAU, Philippe LEYSSENE par Christian GRONDEIN.

Titulaires absents :

Christelle CHASSAGNE, Gérard EPOULET, Guillaume JUIN, Michel PAILLEY.

Titulaires absents excusés :

Christophe GUINOT, Marcel MOINARD.

Titulaire absente pour départ :

Elisabeth MAILLARD.

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU JEUDI 29 JUIN 2023

DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE EMPLOI ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS DE MISE À DISPOSITION ET CONVENTION D'EXPLOITATION DES LOCAUX DU SÉCHOIR SUR LE SITE DE PORT BOINOT POUR LA PROMOTION TOURISTIQUE DU TERRITOIRE

Monsieur **Jérôme BALOGE**, Président, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération du 29 juin 2021 relative à la mise à disposition de locaux du Séchoir sur le site de Port Boinot pour la promotion touristique du territoire,

Vu la convention de mise à disposition temporaire de locaux au profit de la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) pour l'exercice de sa compétence Tourisme – site Port Boinot – Bâtiment Séchoir,

Vu la convention d'exploitation du bâtiment Séchoir entre la Ville de Niort, l'Office du Tourisme du Marais poitevin et la CAN,

Vu l'avenant n°1 aux conventions de mise à disposition temporaire de locaux au profit de la CAN pour l'exercice de sa compétence Tourisme – site Port Boinot – Bâtiment Séchoir et d'exploitation du bâtiment Séchoir entre la Ville de Niort, l'Office du Tourisme du Marais poitevin et la CAN,

Pour l'exercice de sa compétence Tourisme, le bâtiment Séchoir sur le site de Port Boinot fait l'objet d'une mise à disposition par la Ville de Niort à la CAN.

L'exploitation du bâtiment, quant à elle, fait l'objet d'une convention entre la Ville de Niort, l'Office de Tourisme et la CAN.

L'Office de Tourisme communautaire Niort Marais poitevin Vallée de la Sèvre niortaise assure :

- pour le compte de la CAN : la gestion des flux, l'entretien et le bon fonctionnement de l'espace « Epona – secrets de nos patrimoines »,
- pour le compte de la Ville de Niort : l'accueil, l'orientation et l'information du public ainsi que la gestion des accès de la salle d'exposition et de l'espace de réchauffage sises au second étage.

Ces conventions de mise à disposition et d'exploitation du bâtiment Séchoir arrivant à échéance le 31 décembre 2022, leur durée a été prorogée de six mois. Il est proposé de renouveler les deux conventions pour une durée de cinq ans chacune.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve le renouvellement de la convention de mise à disposition temporaire de locaux au profit de la CAN pour l'exercice de sa compétence Tourisme – site Port Boinot – Bâtiment Séchoir,
- Approuve le renouvellement de la convention d'exploitation du bâtiment Séchoir entre la Ville de Niort, l'Office du Tourisme du Marais poitevin et la CAN,
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer tous documents afférents.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 75

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Aurore NADAL

Claude BOISSON

Secrétaire de séance

Vice-Président Délégué